



Social Dance Club 83

06 80 44 80 43

223 avenue Poincaré

83000 TOULON La RODE

HORAIRES DES COURS (cours de 45mn) - Saison 2023/2024

Lundi	18h30	Toutes Danses Moyens
	19h15	Danses en ligne avancé
	20h	Rock/Salsa niveau 2
	20h45	Toutes danses niveau 2
Jeudi	18h30	Toutes Danses Avancés
	19h15	Rock -Salsa moyen/avancés
	20h	Toutes Danses débutant (durée du cours 1h15)

TARIFS DES COURS - Saison 2023/2024

Frais d'inscription 15€ + 1 enveloppe timbrée à votre adresse

Cours collectif à l'unité 15€

Nombre Cours/semaine	Cotisation mensuelle	Cotisation	4 chèques encaissés sept/nov/janv/avr
1 cours débutant (durée 1h15)	53 €	492 €	123 €
1 cours (45mn)	43 €	352 €	88 €
2 cours (45mn)	72 €	600 €	150 €
3 cours (45mn)	95 €	652 €	163 €
4 cours (45mn)	115 €	840 €	210 €
6 cours (45mn)	130 €	940 €	235 €

Le règlement pour les forfaits mensuels s'effectue avant le 5 de chaque mois.

Tout mois commencé est dû.

En cas d'absence, les cours ne seront ni déduits, ni remboursés.

En cas d'absence prévisible des élèves, ceux-ci pourront choisir le mode de paiement « Cours Collectif à l'unité »

Les règlements à l'année sont définitifs et non remboursables



Social Dance Club 83

06 80 44 80 43

223 avenue Poincaré

83000 TOULON La RODE

HORAIRES DES COURS (cours de 45mn) - Saison 2023/2024

Lundi 18h30 Toutes Danses Moyens
19h15 Danses en ligne avancé
20h Rock/Salsa niveau 2
20h45 Toutes danses niveau 2

Jeudi 18h30 Toutes Danses Avancés
19h15 Rock -Salsa moyen/avancés
20h Toutes Danses débutant (durée du cours 1h15)

TARIFS DES COURS - Saison 2023/2024

Frais d'inscription 15€ + 1 enveloppe timbrée à votre adresse

Cours collectif à l'unité 15€

Nombre Cours/semaine	Cotisation mensuelle	Cotisation	4 chèques encaissés sept/nov/janv/avr
1 cours débutant (durée 1h15)	53 €	492 €	123 €
1 cours (45mn)	43 €	352 €	88 €
2 cours (45mn)	72 €	600 €	150 €
3 cours (45mn)	95 €	652 €	163 €
4 cours (45mn)	115 €	840 €	210 €
6 cours (45mn)	130 €	940 €	235 €

Le règlement pour les forfaits mensuels s'effectue avant le 5 de chaque mois.

Tout mois commencé est dû.

En cas d'absence, les cours ne seront ni déduits, ni remboursés.

En cas d'absence prévisible des élèves, ceux-ci pourront choisir le mode de paiement « Cours Collectif à l'unité »

Les règlements à l'année sont définitifs et non remboursables